

POSM2A

2016 - 2017

Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur

(sciences politiques) (horaire décalé)

A Mons - 30 crédits - 1 année - Horaire décalé - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **OUI**Domaine d'études principal : **Sciences politiques et sociales**Organisé par: **Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)**Code du programme: **posm2a** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	4
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
- Conditions d'admission	7
- Règles professionnelles particulières	9
- Pédagogie	9
- Evaluation au cours de la formation	9
- Gestion et contacts	9

POSM2A - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (sciences politiques) POSM2A **s'appuie sur** la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation.

Au terme de cette année d'agrégation, vous serez capable de:

- Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs
- Enseigner en situations authentiques et variées
- Exercer un regard réflexif et se projeter dans une logique de développement continu

Votre profil

Vous:

- souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre programme

Le programme repose sur:

- une pédagogie adaptée aux adultes qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes et conférence
- une maîtrise des technologies de l'information
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec le soutien de maîtres et d'un superviseur de stages

POSM2A - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

A. Vision du diplômé

Enseigner sa discipline aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de l'agrégation se prépare à relever. La visée de la formation d'agrégation en sciences politiques est que l'étudiant ait acquis le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation (de la finalité didactique) :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

B. Le référentiel de compétences et d'acquis d'apprentissage définissant le profil de sortie des diplômés au terme de l'agrégation en sciences politiques

Au terme du programme d'agrégation en sciences politiques, le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au Décret du 8 février 2001 sur la formation initiale des AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur).

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs.

- 1.1 Situer et s'approprier le rôle attribué à l'enseignant au sein de l'institution scolaire, en référence aux textes légaux.
- 1.2 Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
- 1.3 Maîtriser et mobiliser les compétences communicationnelles et relationnelles indispensables pour exercer la profession d'enseignant.
- 1.4 Dialoguer et collaborer de manière constructive avec les partenaires éducatifs impliqués dans les activités de formation (en séminaires et stages : directeurs, superviseurs, maîtres de stage et autres stagiaires).

2. Enseigner en situations authentiques et variées.

- 2.1 Intégrer des attitudes et comportements pédagogiques au service de l'apprentissage individuel et collectif, et de la gestion du groupe-classe.
- 2.2 Acquérir et exploiter la didactique et l'épistémologie disciplinaires qui guident l'action pédagogique.
- 2.3 Transposer les savoirs savants et les pratiques culturelles de référence en savoirs scolaires.
- 2.4 Concevoir et planifier des situations d'enseignement-apprentissage, y inclus l'évaluation, en fonction des élèves concernés et en lien avec les référentiels de compétences et les programmes.
- 2.5 Piloter et réguler la mise en oeuvre de situations d'enseignement-apprentissage.
- 2.6 Etre capable de maîtriser de nouveaux savoirs disciplinaires et interdisciplinaires à enseigner.
- 2.7 Explorer de nouvelles approches et outils pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires et technologiques.

3. Exercer un regard réflexif et se projeter dans une logique de développement continu.

- 3.1 Mesurer les principaux enjeux éthiques liés à la pratique quotidienne.
- 3.2 Interroger ses représentations et conceptions initiales en vue de les faire évoluer.
- 3.3 Adopter une attitude réflexive sur ses pratiques d'enseignement en s'appuyant sur des principes didactiques et pédagogiques ainsi que sur des recherches en éducation.
- 3.4 Intégrer une logique d'apprentissage et de développement continu indispensable pour évoluer positivement dans le monde scolaire, en lien avec la réalité sociétale.

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ces compétences sont développées via trois types d'activités, totalisant 30 crédits :

- des stages dans l'enseignement secondaire supérieur;
- des séminaires en petits groupes;
- des cours magistraux et des conférences.

POSM2A Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

REMARQUE IMPORTANTE: en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant est invité à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

o Tronc commun

o Axe socio-culturel

○ MAGRE2105	Sociologie de l'éducation	Jean-Emile.Charlier	15h	2 Crédits	2q
○ MAGRE2116	Législation scolaire	Francis.Littre	15h	2 Crédits	2q
○ LAGRE2400	Fondements de la neutralité	Michel.Dupuis Anne.Ghysselinckx	20h	2 Crédits	2q

o Axe pédagogique

○ MAGRE2109	Théories de l'apprentissage et épistémologie didactique	Miguel.Souto	30h	3 Crédits	1q
○ MAGRE2107	Didactique générale et TIC	Sandrine.Decamps	30h	3 Crédits	1q
○ MAGRE2113	Didactique spécialisée en sciences sociales	Miguel.Souto	22.5h	3 Crédits	1q

o Axe socio-affectif

○ MAGRE2115	Gestion des groupes	Jean-Emile.Charlier (coord.) SOMEBODY	15h	2 Crédits	1q
○ MAGRE2111	Adolescence et vie scolaire	Jean-Emile.Charlier (coord.) SOMEBODY	15h	2 Crédits	2q

o Axe savoir-faire

○ MAGRE2106	Micro-enseignement	Miguel.Souto	15h	2 Crédits	1q
○ MAGRE2103	Stages et séminaire d'intégration	Philippe.Collignon Miguel.Souto	15h+75h	7 Crédits	1 + 2q

o Travail d'intégration

o MAGRE2114	Portfolio	Miguel.Souto	15h	2 Crédits	1 ou 2q
-------------	-----------	--------------	-----	-----------	---------

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

POSM2A - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions générales

L'accès aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) est réservé aux porteurs :

- d'un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté française de Belgique
- ou d'un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté germanophone de Belgique, en Communauté flamande de Belgique, ou par l'Ecole royale militaire et jugé similaire par les autorités académiques,
- ou d'un grade académique étranger reconnu [équivalent en application de ce décret](#), d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les étudiants inscrits en fin d'un cycle de master en 120 crédits au moins auprès d'un établissement en Communauté française de Belgique, en ce sens qu'ils ne doivent plus acquérir que 30 crédits au plus de ce programme, peuvent s'y inscrire simultanément aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur (AESS).

Maîtrise de la langue française

Nul ne peut être admis aux épreuves d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur s'il n'a fait la preuve d'une [maîtrise approfondie de la langue française](#).

Cette preuve est apportée :

- soit par la possession d'un diplôme ou certificat délivré en Communauté française de Belgique ;
- soit par la réussite d'un examen spécifique organisé à cette fin par les autorités académiques suivant les dispositions arrêtées par le Gouvernement;
- soit par la possession de l'attestation de succès à un des examens d'admission organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française de Belgique;
- soit par l'attestation de réussite d'autres épreuves de maîtrise de la langue française dont la liste est arrêtée par le Gouvernement;
- soit par la possession d'un diplôme, titre ou certificat étranger sanctionnant des études comprenant suffisamment d'enseignement en langue française; le Gouvernement fixe les conditions minimales que doivent satisfaire ces études

Inscriptions en allègement

Le programme d'agrégation compte 30 crédits. La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des études de certains étudiants, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de trente crédits pour une année académique. Cette dérogation fait l'objet d'une convention entre l'étudiant et la faculté, établie au moment de l'inscription, révisable annuellement. Ces dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux, dûment attestés. Les demandes motivées en vue d'obtenir un allègement de programme doivent être introduites au moment de l'inscription. Elles doivent contenir une proposition de programme allégé, établie selon les indications facultaires.

Ouverture aux adultes

Sur le site de LLN :

Une partie des enseignements est dispensée en horaire décalé. Les cours et séminaires transversaux sont proposés en plusieurs séries dans des horaires différents parmi lesquels l'étudiant choisit la série dont l'horaire lui convient le mieux.

Sur le site de Mons:

Tous les enseignements, à l'exception des stages, sont dispensés en horaire décalé (en soirée en semaine et le samedi).

Conditions spécifiques d'admission

Le programme est directement accessible à tout étudiant détenteur d'un master (licence) obtenu auprès de la Communauté française de Belgique :

- en sociologie [120]
- en sciences politiques [60] ou [120]
- en anthropologie [120]
- en sociologie et anthropologie [60]
- en politique économique et sociale [120]
- en sciences du travail [60] ou [120]

- en ingénierie et action sociales [120]
- en gestion des ressources humaines [120]
- en études européennes [120]
- en administration publique [60] et [120]
- en droit [120] (ajout au 28 juillet 2016)

L'accord du Jury, sur base d'un dossier d'admission, est requis pour l'étudiant titulaire :

- d'un diplôme de master du même domaine ou jugé équivalent à l'un des titres susmentionnés obtenu :
 - en Belgique en dehors de la Communauté française de Belgique ;
 - auprès d'une Haute école de la Communauté française de Belgique avant 2004 ;
 - à l'étranger ;
- d'un diplôme de master lui donnant accès à un programme d'agrégation qui n'est pas organisé à l'UCL, sur le site de Mons, mais dont l'acquisition de crédits au cours d'études supérieures ou l'expérience professionnelle dans le domaine des sciences sociales et humaines pourrait être jugée comme suffisante pour suivre avec succès l'agrégation en sciences politiques *

Le dossier d'admission est à remettre ou à envoyer au service des inscriptions en version papier pour le 30 septembre au plus tard et composé des pièces suivantes :

1. un curriculum vitae ;
2. une copie du/des diplôme(s) de master. Si le diplôme est obtenu à l'étranger, la [reconnaissance d'équivalence par la Communauté française de Belgique](#) au diplôme de master correspondant ;
3. une copie des résultats obtenus durant son/ses parcours universitaire(s) ou Haute(s) école(s) ;
4. * une copie du relevé de notes des études supérieures ou toute attestation justifiant d'un parcours antérieur orienté dans le domaine des sciences sociales et humaines. L'étudiant devra également signer une décharge où il reconnaît que le diplôme qu'il détient ne donne éventuellement pas accès à un titre requis ;
5. * une lettre de motivation expliquant son choix de faire une agrégation dans le domaine des sciences sociales et humaines ;
6. la preuve de la maîtrise approfondie de la langue française (voir ci-dessus).

Procédures particulières d'admission et d'inscription

En plus de s'inscrire au Service des inscriptions de l'UCL, les étudiants sont tenus de s'inscrire au secrétariat de leur faculté.

> [Inscription et financement](#)

> Gestionnaire du programme: [Aurélie Lejeune](#)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) mène à l'obtention d'un titre d'agrégé.

La [Réforme des Titres et Fonctions](#), en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités en pédagogie active : des **séminaires en petits groupes interdisciplinaires** ou **intradisciplinaires**, **des travaux de groupes**, **du micro-enseignement** et une variété de **stages** (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant 2 ou 3 journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans la construction de ses savoirs est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Plusieurs méthodes d'évaluation sont mises en oeuvre dans ce programme :

- **l'évaluation continue** des productions/apprentissages de chaque groupe d'étudiants : présentations en public, animation de débats, rapports écrits ;
- **l'évaluation individuelle** des apprentissages : via les examens écrits et oraux. La production de rapports de stage,... dans lesquels peuvent être évalués le recul critique mais aussi l'intégration dans un travail de groupe.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure CCBM

Sigle	CCBM
Dénomination	Com. conjointe des progr. de bachelier en sc.politiques, en sc. humaines et sociales, en information et communication (UCL-Mons)
Adresse	Chaussée de Binche, 151 bte M1.01.01 7000 Mons Tél 065 323362 - Fax 065 323500
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Commission de programme	Com. conjointe des progr. de bachelier en sc.politiques, en sc. humaines et sociales, en information et communication (UCL-Mons) (CCBM)

Responsable académique du programme : [Jean-Emile Charlier](#)

Jury

Secrétaire de jury : [Miguel Souto Lopez](#) (Tel: 065 32 33 40)

Président de jury : [Jean-Emile Charlier](#)

Personnes de contact

Gestionnaire de programme : [Aurélie Lejeune](#)

Information pour les futurs étudiants : [Emmanuelle Petit](#)